



FORMULAIRE DE DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DES ESPACES MUSÉAUX

Demande relative à la mise à disposition des espaces du
Musée Villa Montebello
sis 64 rue Général Leclerc à Trouville-sur-Mer,

à transmettre au service muséal au minimum 1 mois avant la date de location souhaitée
à musee@mairie-trouville-sur-mer.fr

Date de la demande :

DEMANDEUR :

Nom de l'organisme :

Siège social :

Nom et prénom du représentant/référent :

Qualité du représentant :

Coordonnées postales :

E-mail :

Tél. :

PÉRIODE :

Date :

Créneaux horaires :

Forfait 6h, de 18h à minuit

Forfait 12h, de..... à.....

DÉTAIL DE LA DEMANDE :

Nature de la privatisation :

Espaces sollicités :

Espaces intérieurs :

- Rdc** comprenant :
 - Espace d'accueil,
 - Sanitaires,
 - Office situé dans la tourelle,
 - Quatre salles d'exposition contiguës d'une superficie de 135 m²,
- 1er étage**, trois salles d'exposition contiguës d'une superficie de 140 m²,

Espaces extérieurs :

- Terrasse avec vue sur mer,
- Jardin clos,
- Parking en contrebas du musée comprenant 7 places de stationnement.

Nombre de participants * :

** compte tenu de l'effectif maximum autorisé de 55 personnes hors personnel municipal (27 pers. en rdc et 28 pers. au 1^{er} étage)*

BESOINS SPÉCIFIQUES :

Mobilier (sous réserve de disponibilité) :

- Chaises, quantité souhaitée :
- Tables rectangulaires, quantité souhaitée :
- Paperboard papier + fournitures
- Vidéoprojecteur + écran
- Téléviseur

Autres :

- Logistique particulière :

PRESTATIONS PARTICULIÈRES (sur devis) :

- Visite guidée de l'exposition permanente (1h)
 - Visite guidée de l'exposition temporaire (1h)
 - Visite guidée de l'exposition (permanente ou temporaire) suivie d'un atelier d'arts plastiques (2h30)
 - Visite commentée du musée Villa Montebello (30 min)
-

ÉLÉMENTS À PRÉVOIR ET À FOURNIR OBLIGATOIREMENT EN AMONT DE LA LOCATION :

**Tout dossier incomplet le jour de la mise à disposition pourra entraîner
l'annulation de la réservation**

- Attestation d'assurance (vol, incendie, dégâts des eaux et responsabilité civile)
- Chèque de caution d'un montant de 1 500 €
- Convention de mise à disposition dûment remplie et signée